

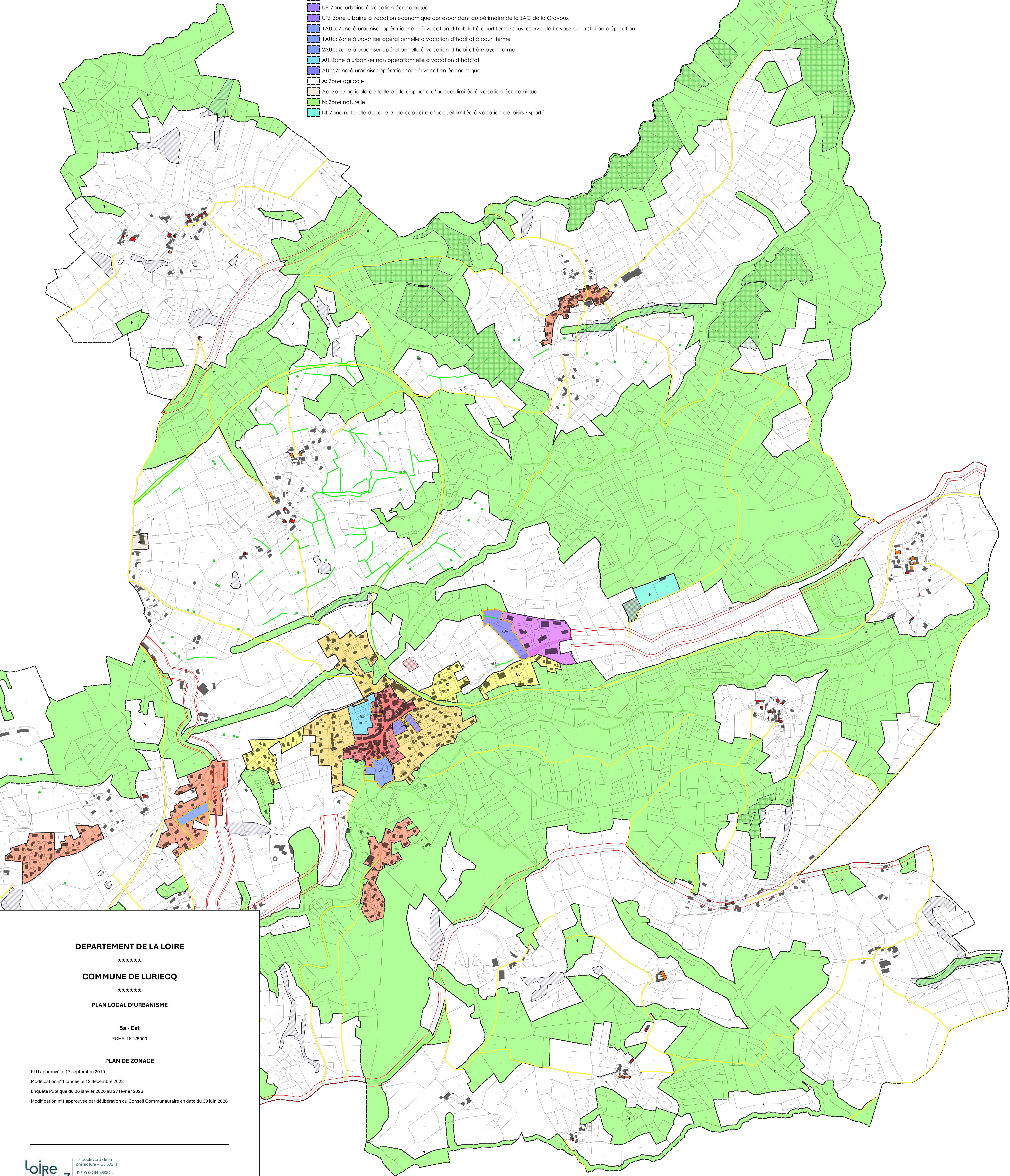
- Légende**
- Emplacement réservé
 - Programme de logements défini au titre de l'article L151-15 du CU
 - Marges de recul
 - Secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation
 - Bâtiment agricole pouvant changer de destination pour extension au titre de l'article L151-11 du CU
 - Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11 du CU
 - Secteurs et zones humides au titre des articles L151-23 du CU
 - Boisements à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Secteur soumis à l'article L151-10 du CU
 - Itinéraires modes doux à préserver au titre de l'article L151-38 du CU
 - Alignement haies / arbres et arbres isolés à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - Arbres isolés à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - UB: Zone urbaine mixte de centre bourg
 - UC: Zone urbaine à vocation principale d'habitat
 - UC1: Zone urbaine à vocation d'habitat (extension centre bourg)
 - UH: Zone urbaine correspondant au hameau principal
 - UE: Zone urbaine à vocation artisanale
 - UF: Zone urbaine à vocation économique
 - UFz: Zone urbaine à vocation économique correspondant au périmètre de la ZAC de la Gravoux
 - 1AUB: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat à court terme sous réserve de travaux sur la station d'épuration
 - 1AUC: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat à court terme
 - 2AUC: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat à moyen terme
 - AU: Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation d'habitat
 - AUe: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation économique
 - A: Zone agricole
 - Ae: Zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation économique
 - N: Zone naturelle
 - Nl: Zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation de loisirs / sportif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260630-260630CC_D15ann-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026
Publication : 09/07/2026



DEPARTEMENT DE LA LOIRE

COMMUNE DE LURIECQ

PLAN LOCAL D'URBANISME

5a - Est

ECHELLE 1/5000

PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé le 17 septembre 2019
Modification n°1 lancée le 13 décembre 2022
Enquête Publique du 26 janvier 2026 au 27 février 2026
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2026



17 boulevard de la
préfecture - CS 30211
42605 MONTBRISON
cedex
04.26.54.10.00
www.loireforez.fr

0 250 500 m

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

COMMUNE DE LURIECQ

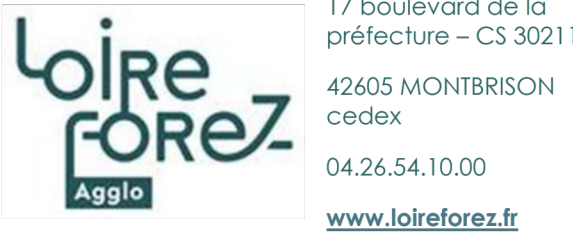
PLAN LOCAL D'URBANISME

5b – Ouest

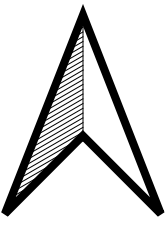
ECHELLE 1/5000

PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé le 17 septembre 2019
Modification n°1 lancée le 13 décembre 2022
Enquête Publique du 26 janvier 2026 au 27 février 2026
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2026



- Légende**
- Emplacement réservé
 - Programme de logements défini au titre de l'article L151-15 du CU
 - Marges de recul
 - Secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation
 - Bâtiment agricole pouvant changer de destination pour extension au titre de l'article L151-11 du CU
 - Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11 du CU
 - Secteurs et zones humides au titre des articles L151-23 du CU
 - Boisements à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Secteur soumis à l'article L151-10 du CU
 - Itinéraires modes doux à préserver au titre de l'article L151-38 du CU
 - Alignement haies / arbres et arbres isolés à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - Arbres isolés à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - UB: Zone urbaine mixte de centre bourg
 - UC: Zone urbaine à vocation principale d'habitat
 - UC1: Zone urbaine à vocation d'habitat (extension centre bourg)
 - UH: Zone urbaine correspondant au hameau principal
 - UE: Zone urbaine à vocation artisanale
 - UF: Zone urbaine à vocation économique
 - UFZ: Zone urbaine à vocation économique correspondant au périmètre de la ZAC de la Gravoux
 - 1AUb: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat à court terme sous réserve de travaux sur la station d'épuration
 - 1AUc: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat à court terme
 - 2AUc: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat à moyen terme
 - AU: Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation d'habitat
 - AUe: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation économique
 - A: Zone agricole
 - Ae: Zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation économique
 - N: Zone naturelle
 - Nl: Zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation de loisirs / sportif



0 250 500 m